

SANS-PAPIERS MAIS PAS SANS DROITS

Quand un groupe de ch'ti marcheurs arrive aux Ulis, il est rapidement entouré par de nombreux habitants heureux de les accueillir. C'est ce qui s'est passé le 8 mai 2008, en fin d'après midi.

Une marche organisée par le *Comité de Sans-Papiers de Lille [CSP 59]* a rapidement traversé l'Essonne de Grigny à St Michel, à pied. Ce n'était pas une promenade, et il fallait voir courir les forces de l'ordre chargées de garantir la sécurité sur la voie publique : un vrai travail, cependant simplifié par la cohésion du groupe, n'occupant par exemple jamais plus d'une voie ! Les boissons, fournies pas les soutiens et les commerçants aux magasins ouverts ce 8 mai, étaient bienvenues. À la sortie de St Michel, les abords ombragés d'un rond-point ont été le cadre d'un pique-nique champêtre ; et puis, en co-voiturage, direction Igny pour échanger avec les grévistes de l'entreprise *Millenium*. Enfin, l'arrivée aux Ulis (1), où une délégation du *Collectif de Sans-Papiers de l'Essonne [CSP 91]* les attendait (2). Toujours aussi autonomes, ils avaient affrété leur bus. Puis la rencontre, place du marché : on y a vu des élus, des militants (*), et surtout des Ulissiennes et Ulissiens (3).

(*) Marche et accueil soutenus par : *LDH 91, RESF 91, FSU, CGT, LCR, Association de Solidarité avec les Familles Roumaines de Palaiseau, Maison du Monde d'Évry, Sud Poste 91, Collectif des Droits Fondamentaux, Collectif Chômeurs 91, AC! 91, UD CNT 91, ASTI des Ulis, La Maison Ouverte des Ulis, LDH des Ulis, section PS et élus PS des Ulis, Union des Associations des Ulis, ACO 91 Nord et Sud, PCF et élus PCF des Ulis, Élus PCF d'Évry, Rassemblement à Gauche (RàG), Citoyens Écologistes et Solidaires des Ulis, Les Sans-Papiers en lutte de l'église de Massy.*

Pourquoi une marche nationale des sans-papiers ?

Les sans-papiers du *CSP 59* disent qu'ils sont confrontés à un acharnement répressif du Préfet du Nord. Du 15 juin 2007 à aujourd'hui, les arrestations, mauvais traitements, expulsions, blocages des dossiers, arrestations et mises en garde à vue des militants se succèdent à Lille. Devant les atteintes de plus en plus nombreuses à l'état de droit, aux valeurs et principes de la République à Lille, les sans-papiers ont décidé d'organiser la marche nationale de Lille à Paris, du 19 avril au 10 mai 2008.

Un peu de théorie

- 1/ Beaucoup d'Ulissiens savent que l'association est une force importante.
- 2/ Des sans-papiers habitent aux Ulis.
- 3/ Quelques actions et grèves menées par des collectifs de sans-papiers ont donné des résultats (**), pour ce qui est de leur situation administrative.
- 4/ Il est alors compréhensible que se crée une association ulissienne de sans-papiers.

(**) On parle de "régularisation" : il s'agit le plus souvent d'une autorisation de séjour temporaire, valable de 2 mois à 1 an. Pour rester "régularisé", il faudra régulièrement recommencer la démarche auprès de la sous-préfecture, avec force justificatifs et attestations.



Dans la soirée d'accueil, après la projection du documentaire *Migritanie*, un débat rapide [l'auteur Soulé N'gaïdé ; Saïd Bouamama, sociologue ; Mamadou, régularisé suite à l'occupation de l'église St Paul de Massy, en 2002], des échanges d'informations, et voilà un sans-papiers qui prend la parole pour déclarer la création du « *Collectif ulissien des sans-papiers et soutiens* ». Cette annonce est très bien accueillie !

Une première assemblée, à l'initiative de sans-papiers, avec le soutien pratique et le relais de l'*ASTI, RESF 91, CIMADE, La Maison Ouverte, UD CNT91*, a eu lieu le **23 mai**, avec une grande participation des sans-papiers. Elle a débouché sur une première désignation des délégués de sans-papiers.

Le **samedi 31 mai**, des soutiens et des sans-papiers se sont rendus à Lille, à l'occasion d'une conférence animée par Saïd Bouamama [thème : trajectoires et devenir des personnes ayant bénéficié d'une régularisation dans le Nord-Pas-de-Calais. Restitution d'une grande enquête].

L'assemblée du **6 juin** a décidé des premières démarches. Il a été réaffirmé l'objet [régularisation de tous les sans-papiers] et une "règle" : décision finale aux sans-papiers, avec davantage de délégués des sans-papiers que de délégués des soutiens. Les soutiens présents ont mis en place une petite délégation, et annoncé le soutien de : *La Maison Ouverte*, UD CNT91, *UAU*, *ASTI* des Ulis, *LDH* des Ulis. D'autres soutiens suivront rapidement. Depuis lors, le collectif a été présenté à la mairie, où l'accueil a été cordial.

Le **20 juin**, le collectif a préparé son premier tract qui sera diffusé le lendemain, en fin d'après midi, à l'occasion de la fête de la musique ...

Et pour la fête de la ville, le **5 Octobre**, le collectif prépare un stand animé ...

Deux délégués du collectif : **Lamine** (06 29 83 22 90)
François (06 11 56 48 30)

Les objectifs du collectif

[extraits du tract diffusé par les sans-papiers eux-mêmes (4), une première pour la majorité d'entre eux !]

« Nous, sans-papiers des Ulis, avons décidé de nous regrouper en collectif pour faire valoir nos revendications. Nous avons décidé de nous rendre visibles et audibles, d'assumer notre situation de sans-papiers et de réclamer notre régularisation administrative. En France depuis plusieurs années, nous travaillons, payons nos impôts et scolarisons nos enfants dans les écoles de cette ville. Nous vivons pourtant chaque jour dans la peur d'une arrestation et d'une expulsion dans nos pays d'origine.

Nous demandons la régularisation de tous les sans-papiers, l'arrêt des arrestations et des expulsions. Nous appelons les sans-papiers et ceux qui veulent nous soutenir à rejoindre le collectif. »

L'histoire de Yaya, un délégué des sans-papiers

- **mercredi 18 juin**, Yaya est arrêté (suite à un contrôle au motif futile) à Paris. S'ensuivent 2 jours de garde à vue puis le transfert au Centre de Retention Administrative [CRA] de Vincennes, d'où il nous contacte. Le soutien s'organise.

- **dimanche 22 juin**, Yaya passe devant un juge du Palais de Justice de Paris : il doit déjà rester 15 jours en rétention administrative... Mais les 2 CRA brûlent, et Yaya reste au CRE de la Cité. Nous lui rendons visite.

- Après 2 passages devant un juge, et assisté par un avocat commis d'office, Yaya est libéré le 27 juin (en raison d'erreurs dans la procédure !)



Photo : Elisabeth Piotelet

1



Photo : Pascal Esnault Lavignolle

2



Photo : Pascal Esnault Lavignolle

3



Photo : François Guigon

4